



2024-021
Occupation du domaine
Public
16 rue de Carnac

Le Maire de la Commune de La Trinité- Sur- Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de la société ECR environnement représentée par Monsieur LEMOINE Hugo, ZA de Kerhoas II, 2 rue Ampère, 56260 LARMOR-PLAGE, le 29 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La société ECR environnement représentée par Monsieur LEMOINE Hugo est autorisée à occuper le domaine public sur une surface de 20 x 2,50 m, le jeudi 08 février 2024 pour y stationner un camion plateau au niveau du n° 16 rue de Carnac.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.

ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
50 m ² x 0,75€ par jour, soit	37,50 € pour la journée.
Soit un total de : 37,50 + 24 =	61,50 €

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- Police Municipale,
- Services Techniques,
- Service comptabilité,
- Service communication,
- La société ECR environnement,

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 29 janvier 2024

pour Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le :

Adopté
[Signature]
M. LE NIB

